

ADMINISTRATION :
Imprimerie F. RUEDI
 Lausanne
 3, Jumelles — Tél. 12-44

ABONNEMENTS :
 Suisse, 4 fr. par an ; autres
 pays, 6 fr. par an.
 10 centimes le numéro.

La Voix de l'Humanité

Organe de la « Ligue pour la défense de l'Humanité
 et pour l'organisation de son progrès »

Les membres de la Ligue pour la défense de l'Humanité fixent de leur propre gré le montant de leur cotisation.

Compte de chèques postaux : III. 496.

Envoi gratuit des statuts de la ligue et de numéros spécimens de tous ses organes. S'adresser au secrétariat, Lausanne, 3 Jumelles.

Comité suisse de la Ligue : D^r Aug. FOREL ; Albert LOCHER, G. MÜLLER, conseillers nationaux ; A. SUTER, anc. prés. du Conseil communal de Lausanne ; D^r TSCHUMI, président du gouvernement bernois ; D^r MOSER, conseiller d'Etat, Berne ; D^r R. BRODA ; A. SESSLER (Berne), D^r A. HUBER (Bâle), anc. présidents de tribunaux ; D^r A. de QUERVAIN, professeur à l'Université de Zurich ; F. RUEDI, ancien député du Grand Conseil vaudois, Lausanne ; E. RAPIN, pasteur, président honoraire de la Société vaudoise de la paix ; M^{me} VUADENS-CALMUS, Vevey ; M^{me} WALDHARDT-BERTSCH, Berne ; E. PEYTRÉQUIN, vice-président du Conseil communal de Lausanne ; H. HODLER, directeur du journal « Esperanto », Genève, etc.

Comité de patronage international : Jean LONGUET, député de la Seine ; Lucien LE FOYER, anc. député de la Seine ; Gustave HUBBARD, anc. député de Seine-et-Oise ; Ramsay MACDONALD, de la Chambre des Communes ; Lino FERRIARI, procureur-général honoraire, Côme ; W. FÖRSTER, président du Bureau international des poids et mesures ; Dr. N. af URSIN, anc. vice-président de la Diète finlandaise ; Sir Robert STOUT, anc. premier ministre de la Nouvelle-Zélande, etc.
 Président de la Ligue : D^r R. BRODA, directeur des « Documents du Progrès ».
 Prière d'envoyer à M. Fr. Ruedi, membre du Comité suisse, Lausanne, Jumelles 3, tout ce qui concerne la rédaction de la « Voix de l'Humanité ».

Nos appels à la conscience de chaque nation se publiant en sa langue, nous prions nos lecteurs de consulter les autres organes de notre Ligue pour se rendre compte de son but impartial.

Considérations sur les représailles dans la guerre mondiale

par M. AUGUSTIN HAMON

professeur au Collège libre des Sciences sociales, Paris.

La guerre au milieu de laquelle nous vivons a remué le monde entier jusque dans ses plus intimes profondeurs. Aussi les questions morales les plus diverses ont été et sont chaque jour soulevées. Parmi elles se trouve la fameuse question des représailles qui réapparaît avec plus de force après chaque coulage de transatlantique par des sous-marins, après chaque raid d'aéroplanes ou de zeppelins sur les Iles Britanniques, sur Paris ou sur les villes d'Italie. Les passions et les sentiments soulevés par les morts, les blessures et les ruines provoquées par ces raids ont empêché maintes personnes d'examiner froidement et de juger sagement le problème soulevé. Plus les êtres étaient sensibles, plus leurs sentiments altruistes étaient violentés par les tueries des sous-marins et des zeppelins, plus violente était leur réaction. Et ils clamaient après des représailles.

Dans les représailles, il y a toujours l'idée de punition. C'est toujours la peine du talion, la politique de l'œil pour œil, dent pour dent, dont on voit la pratique au cours de tout l'Ancien Testament. Celui qui préconise les représailles est, sciemment ou non, sous l'influence de la Bible, des idées religieuses judaïques. Il obéit aux morts, aux petits peuples barbares d'il y a quelques milliers d'années. Cette influence de l'Ancien Testament explique ce fait que l'on voit les peuples catholiques parler de représailles bien moins souvent que les peuples protestants. Ils n'ont pas été nourris de la Bible.

Dans les représailles, à l'idée de punition se joint l'idée de vengeance, qui est d'ailleurs presque toujours à la racine de l'idée de châtement. Cette idée et le désir de vengeance présentent au point de vue éthique un très grave danger. Les hommes sont là sur une pente savonnée où ils glissent sans pouvoir s'arrêter. La vengeance de l'un entraîne la vengeance de l'autre et ainsi de suite jusqu'à la fin des siècles. C'est tout simplement stupide. Bernard Shaw, dans deux de ses très belles « Pièces pour Puritains », « César et Cléopâtre » et « La Conversion du Capitaine Brassbound », a montré sous la forme plaisante et farcesque qui lui est chère, l'absurdité de la vengeance. L'homme est ainsi poussé à être un loup pour l'homme. Et alors c'est un assaut de brutalités et de crimes sans fin. Il est donc certain, comme l'affirma dernièrement une réunion d'évêques anglicans, que les représailles tendent à abaisser le niveau éthique des relations de nation à nation, tout comme dans le passé, quand elles étaient la règle entre individus, elles abaissaient le niveau éthique de leurs relations.

Quel est le but des représailles ? C'est l'arrêt de nouvelles atrocités, par la semence de la crainte dans l'âme des peuples qui peuvent subir ces représailles. Or ce phénomène se produit-il ? D'une fa-

çon générale, on peut dire que non. Il suffit de regarder ce qui s'est passé en Belgique après les fusillades et les incendies ; en Angleterre, après le coulage du *Lusitania*, après chaque visite de zeppelins, et ce qui s'est passé à Paris après chaque raid aérien, pour voir que les populations n'étaient pas terrorisées. Il y avait là de la colère, de la fureur, non de la crainte. Si l'on veut être encore plus exact, on dira que l'élément de crainte et de peur était dans l'ensemble de la population si faible qu'il disparaissait noyé au milieu des sentiments de colère. On peut donc dire justement que les représailles ne terrorisent pas ; par suite, elles sont inutiles.

C'est d'ailleurs ce que l'examen des guerres de toutes époques a prouvé. Aussi après les 20 années de guerres napoléoniennes où la politique des représailles avait été largement employée, le maréchal Marmont a pu écrire : « Les représailles sont toujours inutiles ». Le Field-Marshal Evelyn Wood est arrivé à la même conclusion, car il a écrit que la politique des représailles est basée sur l'ignorance de la guerre. Le but des représailles n'est donc pas atteint par leur emploi. Par contre, leur effet a des conséquences tout à fait immorales. Les menaces et les demandes de représailles ont surtout lieu après des meurtres de non combattants, femmes et enfants, qu'on prétend victimes innocentes de la folie criminelle des ennemis. L'exécution des représailles conduirait à commettre les mêmes actes sur d'autres innocents. Et alors on arrive à l'idée de responsabilité collective chassée de nos codes et de nos lois au cours du progrès humain, à cette conception de responsabilité collective qu'avaient nos ancêtres sauvages et barbares et que défend actuellement le militarisme allemand dans son manuel « Kriegsbrauch im Landkriege ». C'est un retour en arrière, aux âges passés.

Il faut envisager sous d'autres angles que ceux de la passion les actes de guerre, comme les raids aériens qui atteignent des femmes et des enfants aussi bien que des hommes. Ces raids ont certainement pour but principal la destruction des docks, des entrepôts, des usines, des navires de guerre ou de transport, des camps et casernes, etc., pour but adventice le terrorisme. Aéroplanes et zeppelins sont des armes et en une certaine mesure des armes aveugles, tout comme le canon qui, à une dizaine ou une vingtaine de kilomètres, bombarde une ville assiégée. Des femmes, des enfants sont tués dans ces bombardements et ne peuvent pas ne pas l'être. La conclusion à tirer est non pas qu'il ne faut pas bombarder, mais qu'il ne faut pas faire la guerre.

Ayons donc toujours présent à la mémoire que la guerre est par définition même, par essence, un tissu de crimes et d'horreurs. Rappelons-nous cette phrase de Clausewitz : « On ne saurait introduire dans la philosophie de la guerre un principe de modération sans commettre une absurdité ». Voilà la vérité sur la guerre et non pas la guerre en dentelle, un véritable sport, un peu plus excitant que la guerre aux fauves des forêts, un jeu avec des ré-

gles minutieuses comme pour les tournois et assauts d'armes. Une telle guerre se perpétue comme se perpétuent les jeux. Mais une guerre menée sur des bases réelles, avec ses cortèges d'honneurs, de douleurs et de ruines pousse puissamment à la paix et invite à ne pas être renouvelée. Le principe directeur de toute guerre est celui que Bismark a résumé comme suit : « Rendre la guerre si terrible aux populations qu'elles supplient elles-mêmes en faveur de la paix ». Plus la guerre est terrible, plus elle éloigne la guerre suivante, plus elle a chance d'être la dernière guerre. Il est à espérer que les horreurs de cette guerre mondiale éclaireront les populations au point que toute guerre sera évitée et empêchée dans l'avenir.

Les raids aériens et sous-marins sont des modes de guerre qui soulèvent les sentiments du public parce qu'ils atteignent des non combattants, dit-on. En réalité, y a-t-il des non combattants ? C'est avec raison que l'évêque du Bangor a soutenu que non. Des femmes, des enfants font des munitions, d'autres travaillent aux travaux de la terre, aux soins des malades et des blessés, etc., qui entretiennent la vie des combattants. Le navire de commerce, le transatlantique qui va d'un port à un autre, le chalutier qui pêche, le train plein de civils qui va d'une ville à une autre sont des organes de vie nécessaires aux combattants. Les frapper, c'est atteindre les soldats des tranchées. Tout se tient, tout s'entremêle inextricablement dans la vie : les séparations ne sont que des produits de l'esprit humain et n'existent pas en réalité.

Il résulte de là que c'est à tort que les humains fulminent contre certaines modalités de la guerre comme les raids aériens et sous-marins. Il faut logiquement fulminer contre toutes les modalités de la guerre, contre la guerre elle-même. Si l'on proteste contre ces modes-là et pas contre d'autres, c'est à cause de leur nouveauté. L'esprit de l'homme est lent à admettre les choses et les idées nouvelles ; son amour des traditions — effet de la paresse d'esprit — l'empêche de voir l'horreur de choses anciennes et lui fait voir l'horreur de choses nouvelles qui, en réalité, ne sont pas plus horribles que les anciennes.

Lorsque l'on considère les choses dans leur réalité, on voit donc que les aéroplanes, les zeppelins, les sous-marins sont des armes de guerre, c'est-à-dire des actes conduisant au succès, exactement comme les canons, les fusils, les sabres, les mitrailleuses, les gaz asphyxiants. Et alors, lorsqu'on envisage ces réalités au lieu d'être dans le romanesque, on est amené à ne plus parler de représailles, mais à examiner quels sont les modes de résistance à ces nouveaux engins de guerre et s'il y a utilité à s'en servir de la même façon que les ennemis. Le seul critère de l'emploi de ces armes, c'est leur utilité pour le but poursuivi : amener l'ennemi à demander la paix. Telle est la conclusion ultime à laquelle conduit une analyse objective de la question des représailles soulevée par l'emploi de nouveaux engins de guerre.

Le problème des armements

(Réponse à M. G. SPILLER)

Je crois que M. G. Spiller ne m'a pas du tout compris. Comme lui, je suis pour le désarmement, mais je nie qu'il soit possible d'un seul coup. Je nie de plus que les unités territoriales puissent se passer d'une police ou force armée, car, comme je l'ai déjà répondu à M. Spiller, les unités qu'il citait (Ecosse) profitent de la force armée de l'Etat dont elles dépendent.

Voici ce que j'ai répondu dernièrement à notre Commission n° VII pour la limitation des armements (Comité central de La Haye pour la paix durable):

« 12) Je me permets moi-même d'ajouter une douzième question à celles posées par la Commission n° VII: »

« En relation avec une réponse affirmative à la question 3a (pouvoir exécutif international) ne pensez-vous pas qu'il serait avant tout urgent de créer provisoirement, dans le pouvoir exécutif international, un département spécial des armements, non limité dans la durée de ses fonctions? Par une délégation commune de tous les Etats civilisés, ce département serait investi du monopole exclusif et international des perfectionnements futurs concernant la technique des armements et les brevets relatifs à leurs inventions. Dans pareil but le département international des armements serait revêtu sans aucune restriction du pouvoir de *contrôle* des armements sur le territoire de toutes les nations. De plus, les armements secrets seront interdits. Les armements sont actuellement encore nécessaires à un pouvoir international, de même qu'à la défense de chaque nation, au dehors, contre toute agression, et dans ses colonies et protectorats contre les peuples sauvages ou encore barbares. Mais une fois le pouvoir international organisé de la sorte, la limitation progressive des armements de chaque nation n'offrirait plus de danger pour aucune d'entre elles. »

« Si l'on m'objecte le danger qu'il y a à donner trop de force à un pouvoir international, je réponds que le fait même de l'universalité enlève d'emblée au dit pouvoir tout intérêt aux armements progressifs. En effet, l'humanité comme *ensemble collectif* n'a plus aucun intérêt quelconque à s'entredétruire. Elle ne peut pas encore aujourd'hui tirer du canon sur d'autres astres que sur la terre. »

« Au fait et au prendre le département international des armements, serait un département de désarmement progressif, conduisant à zéro dans un avenir plus ou moins lointain ou prochain. »

« Mais plus encore, bien loin d'augmenter la puissance du pouvoir international, la création de pareil département permettrait au contraire de restreindre les attributions internationales à tous les autres égards et de garantir partout le libre développement d'un travail pacifique des individus, des nationalités et des Etats. »

M. G. Spiller me comprend-il maintenant? Comprend-il qu'il faut une *force supernationale*, mais que cette dernière est en même temps la meilleure garantie d'un désarmement général et progressif? Il n'est donc pas question de « rivaliser avec l'Allemagne et ses 15 millions armés! » L'organisation internationale présuppose, *cela va sans dire*, une entente internationale de *tous* les Etats (Allemagne y comprise) pour un désarmement progressif le plus rapide possible de tous dans la même proportion, joint à l'*octroi* de la plus grande partie de la force armée restante au pouvoir supernational. On pourrait alors supprimer les principaux armements fous de la présente guerre mondiale: sous-marins, artillerie lourde, gaz asphyxiants, etc., ou, mieux encore, les séquestrer sous la garde d'un petit Etat comme musée d'antiquité à confier, en cas d'urgence seulement, à la force supernationale, du moins provisoirement encore, jusqu'à ce que les énormités actuelles soient reconnues comme telles par tous les peuples.

D^r A. FOREL.

Ligue pour la Défense de l'Humanité

L'assemblée générale siégeant à Berne le dimanche 18 février, a approuvé tout d'abord le rapport du président sur l'activité de la Société en 1916 et le rapport financier. Quelques modifications de détail ont été apportées aux statuts.

Comme membres sortants du Comité directeur ont été tirés au sort: D^r A. Forel, D^r Bucher-Heller, président de la Société suisse de la paix, D^r J. Reichsberg, Berne, E. Peytrequin, vice-président du Conseil communal de Lausanne. Tous ont été réélus. M^{mes} Vuadens-Calmus, Vevey, et Waldhardt-Bertsch, Berne, ont été élues comme membres nouveaux du Comité.

Lors du débat sur le programme des travaux en 1917, plusieurs membres suisses et étrangers se sont prononcés pour l'étude des problèmes de l'ordre juridique international. On a décidé à l'unanimité de s'occuper surtout du mouvement pour une *Conférence des pays neutres en vue de l'élaboration d'une charte juridique des nations*. La propagande pour une paix transactionnelle ne sera continuée que plus tard, lorsque les faits de la guerre auront corrigé la confiance exagérée dans l'écrasement possible de l'adversaire.

Une proposition écrite de M. Guinand (de la Société vaudoise de la paix) d'étudier le problème de la *morale internationale* a été acceptée. On en fera l'objet d'une enquête du journal.

Le secrétariat de la Ligue pour la défense de l'Humanité.

La justice supernationale

Manifeste ¹

A la suite des opérations militaires décisives qui auront réprimé la guerre d'agression, il faut qu'une ère nouvelle s'ouvre pour l'Humanité. La France, comme l'a écrit Michelet, doit déclarer la paix au monde. Le Droit, comme l'a dit Mirabeau, doit devenir le souverain du monde. Après les droits de l'homme, il est temps de fonder les droits et les devoirs des peuples civilisés.

Il convient de saisir, pour cela, l'occasion unique de cette horrible guerre civile mondiale. Les diplomates ne sont pas qualifiés pour délibérer un statut mondial. Ils ne sauraient établir les lois internationales qui sont devenues indispensables. Ils ont toujours cherché à inspirer aux peuples la soif de la gloire plutôt que la passion de la justice, à organiser les règles de la guerre, les lois de la guerre, les droits de la guerre, les privilèges des armées impériales et royales, au lieu de fonder et de développer ce principe: « La guerre d'agression est un crime international qui mérite d'être réprimé et puni. »

Les nations devront élire, au moyen de leurs Parlements respectifs, des représentants mandatés spécialement pour se réunir en *Constituante mondiale*, jeter les bases d'un premier *Statut mondial* qui se développera progressivement, d'année en année, par des luttes de propagande et de majorités, d'un tribunal et d'une gendarmerie supernationaux, avec un procureur général des peuples, un greffe et des huissiers exécuteurs des arrêts définitifs. Il faut en finir avec l'anarchie impérialiste des dirigeants qui ne se reconnaissent responsables que devant leurs dieux.

C'est peut-être une grande évolution, mais le sang a déjà coulé à flots et l'heure approche de mettre en œuvre les plus nobles facultés humaines pour organiser des institutions qui, dans l'avenir, empêcheront des souverains de mettre impunément en route leurs colonnes d'attaque.

Tous les partis, toutes les philosophies, toutes les religions sont sollicités d'accepter ce rendez-vous juridique, cette procédure intellectuelle.

¹ Nous détachons ces lignes d'un appel généreux qu'on veut bien nous envoyer.

La *Justice supernationale*, organe du comité libre et ouvert « Indépendance et Concours », suivra pas à pas les étapes de cette propagande libératrice.

Droits des nationalités et droits des individus

Dans le numéro de février 1917 de *Das neue Europa*, Sigmund Feist, de Berlin, publie un excellent article, plein de bon sens, *Die Frage der Nationalitäten*, qui en revient à bien des égards à ce que j'ai écrit moi-même dans le journal *La Sentinelle* du 27 novembre 1916, 2^e feuille. La notion de nationalité est vague et confuse. Beaucoup de nationalités, à peine un peu plus libres, se hâtent d'opprimer sur leur propre territoire et même dans les mêmes villes, les minorités appartenant à d'autres nationalités.

M. Feist cite la Suisse comme preuve de trois ou même de quatre nationalités vivant heureuses et en paix entre elles. Mais il oublie d'en donner la raison, pourtant claire comme de l'eau pure; la voici:

C'est grâce à l'application assez complète (sauf pour la question du capital et du travail) des principes de la révolution française de liberté et d'égalité des droits des *individus*, surtout en ce qui concerne les droits civils, ceux de la langue et ceux des confessions, que les Suisses de toute nationalité vivent en paix entre eux.

Qu'on fasse la même chose ailleurs en garantissant partout, dans tous les Etats, les droits des individus, en ce qui concerne leur langue ou idiome, leur confession, leur vote et leurs autres droits civils d'une façon égale pour tous, et en supprimant tous les privilèges des castes (féodales ou autres), ou d'une nationalité sur l'autre... alors les oppressions et les haines tomberont peu à peu d'elles-mêmes. Un seul détail: En Suisse, un groupe de personnes a le droit de faire une école privée, mais reconnue, en sa langue quelle qu'elle soit, pourvu que cette école remplisse les conditions exigées par la loi.

D^r A. FOREL.

Un congrès des syndicats et bourses du travail

a eu lieu récemment en France. Il s'est prononcé pour une Fédération des nations, comme gage définitif de la paix durable. Il a déclaré que cette Fédération ne saurait être assurée que par l'indépendance, l'intégrité territoriale et la liberté politique et économique de toutes les nations, petites et grandes.

Le parti socialiste français a pris dans son dernier congrès plusieurs résolutions importantes. Citons parmi celles-ci la revendication suivante: « Le parti pense que les problèmes des grandes voies de communication maritimes doivent être résolus par l'internationalisation qui établira pour tous, sous la garantie collective de la Société des nations, le droit légitime de circulation des produits par la mer libre, tout en rejetant le germe de conflit nouveau que constituerait un privilège de possession exclusif. »

On vise surtout le problème de Constantinople. Dans les débats du congrès, la pensée a plusieurs fois été affirmée que le peuple français n'a aucune raison de continuer une lutte dévastatrice pour que la Russie puisse conquérir la ville turque de Constantinople. L'internationalisation des détroits lui donnerait toutes les garanties légitimes pour son commerce et pour sa position mondiale sans qu'il soit nécessaire pour cela de subjuguier une population étrangère.

Editeur responsable et imprimeur: Fr. Ruedi.